



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation Régionale Académique  
à l'Information et à l'Orientation  
(DRAIO)**

Rectorat  
DRAIO - BO  
n° 200 - 2024/2025  
Affaire suivie par :  
Véronique Champigny  
Tél : 02 62 48 27 90  
Mél : bo.secretariat@ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 18 novembre 2024

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
circonscription de l'éducation nationale  
Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement  
catholique  
Mesdames et Messieurs les principaux de collège  
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles  
élémentaires privées sous contrat  
**- pour attribution -**

Mesdames les directrices  
des Centres d'Information et d'Orientation  
**- pour information -**

5 rue Maréchal Leclerc  
97400 SAINT DENIS

site web [www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

**Objet :** Affectation en 6<sup>e</sup> dans un collège public des élèves de l'enseignement privé sous contrat pour la rentrée 2025.

L'entrée en sixième, y compris en S.E.G.P.A. et ULIS Collège, concerne :

- les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année de cycle 3 (CM2) ;
- tous les élèves d'autres niveaux qui auront 12 ans révolus à la rentrée scolaire 2025 ;
- les élèves qui ont été admis en sixième avec une réduction de la durée de scolarité dans le cycle ;
- les élèves issus d'ULIS École.

Conformément à la législation (art D 331-39 du code de l'éducation), l'admission dans l'enseignement public des élèves de l'enseignement privé sous contrat est réalisée en fonction de la décision de passage au collège prononcée par l'école privée sous contrat, dans le collège du secteur de domiciliation de l'élève à la rentrée 2025.

Les données de la sectorisation des collèges, validées par le Conseil Départemental pour la rentrée 2025 seront actualisées sur internet début mars, à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-reunion.fr/case>

L'affectation des élèves en 6<sup>e</sup> pour la rentrée 2025 se fera à l'aide du logiciel Affelnet 6<sup>e</sup>.

Affelnet 6<sup>e</sup> reposant sur les données fournies par ONDE (Outil Numérique pour la Direction de l'École), il est important de vous assurer que l'importation des données du logiciel privé utilisé par votre école a été effectuée dans ONDE sans erreur **avant jeudi 27 février 2025**.

Il s'agira avant l'importation de vérifier et mettre à jour les données administratives des élèves et **de l'ensemble des responsables légaux**, notamment l'adresse postale, l'adresse mél et le numéro de téléphone.

Si vous rencontrez des difficultés avec l'importation, merci de faire un ticket dans l'application d'assistance FILAOS (accessible depuis votre métice).

J'attire également votre attention sur le fait que les attestations d'hébergements ne sont plus considérées comme un justificatif de domicile et ne sont donc plus recevables hors situation sociale, médicale ou juridique dûment justifiée.

Cependant pour les élèves arrivants d'une autre académie, l'attestation d'hébergement reste recevable.

Chaque élève admis en 6<sup>e</sup> qui sollicite un collège public renseignera le document requis «Entrée en 6<sup>e</sup> des élèves de l'enseignement privé demandant un collège public».

Les directeurs d'école privée transmettront ces demandes, **y compris les demandes de dérogation, au principal du collège de secteur de l'élève au plus tard le mercredi 23 avril 2025.**

Les principaux de collège importeront les données administratives issues de ONDE et saisiront les demandes dans l'application Affelnet 6<sup>e</sup> **jusqu'au mardi 29 avril 2025 à 12 heures**, en respectant scrupuleusement la demande de la famille (collège du secteur ou hors secteur).

La DRAIO communiquera les résultats de l'affectation par courriel aux directeurs d'école le **mardi 10 juin 2025.**

L'inscription au collège public se fera à partir du **mercredi 11 juin 2025** selon les modalités communiquées par l'établissement d'accueil.

Le guide des procédures et des modalités pratiques Affelnet 6<sup>e</sup> vous parviendra mi février.

Afin d'optimiser cette procédure d'affectation, je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation  
l'inspectrice académique,  
directrice académique adjointe des services  
de l'éducation nationale



Karine DARLAY